



non paiement de loyer

Par **Nanas1**, le **30/05/2023** à **11:47**

Bonjour

Mon ex concubin m'a fait croire qu'il payer le loyer hors ce n'était pas le cas je me retrouve 4 ans après nôtre rupture à payer le loyers même après que je sois partie de nôtre logement.

Puis je porter plainte pour abus de confiance ?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **30/05/2023** à **12:24**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien, si ça fait 4 ans que vous avez quitté le logement et si une clause de solidarité existe au bail, cela fait 3 ans et demi que cette solidarité a pris fin. Ceci, bien entendu, si vous avez bien donné congé au bailleur en bonne et due forme lors de votre départ.